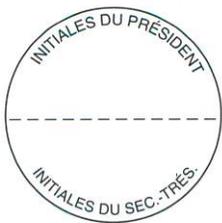


Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



, résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 15 MAI 2019, À 19 HEURES, AU 300 RUE BRUNET, À MONT-SAINT-HILAIRE.

Étaient présents :

Monsieur Normand Angers, président et conseiller de McMasterville
Madame Louise Allie, 1^{re} vice-présidente et conseillère de Belœil
Monsieur Jean-Pierre Brault, 2^e vice-président et conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park
Monsieur Sylvain Houle, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Jean-Guy Lévesque, substitut, conseiller de McMasterville
Monsieur Pierre Verret, conseiller de Belœil

Étaient absents :

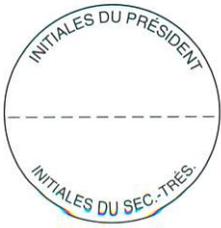
Monsieur Mario Borduas, conseiller d'Otterburn Park
Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller de McMasterville

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R.
Monsieur Benoit Aubertin, Aquatech

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2019
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats
7. Appel d'offres : Contrat 2019 – Boues – 02 – Octroi de contrat
8. État des résultats financiers au 31 mars 2019
9. États des résultats techniques – mars et avril 2019
10. Projet de reconstruction des locaux administratifs et du laboratoire – suivi
11. Projet de biométhanisation – suivi
12. Divers
13. Interventions de l'assistance
14. Clôture de la séance



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures que le quorum était atteint, ouvre la séance.

19-13

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les points suivants :

- 12,1 Report de la séance ordinaire de juin
- 12,2 Visite des installations en juin

ADOPTÉE

19-14

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2019 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

19-009 08-03-19 Lettre de MONSIEUR BERNARD DESCHAMPS, président-directeur général, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ), nous informant que la MMQ offre l'*Assurance des cyberrisques* et nous invitant à communiquer avec notre courtier pour obtenir plus d'information.

19-15

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 19-03, du chèque numéro 794 au chèque numéro 806 du déboursé numéro 201900184 au déboursé numéro 201900244 pour un montant total de 504 229,69 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

19-16

POINT 6. PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION DE CONTRATS

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L. Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (ci-après : LCV), une régie intermunicipale doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Verret
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE la présente procédure soit adoptée.

ADOPTÉE

19-17

POINT 7. APPEL D'OFFRES : CONTRAT 2019 – BOUES -02 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres publiques pour ses besoins en transport de boues;

ATTENDU QUE sur les cinq (5) soumissions reçues, la soumission d'Environnement Viridis inc. est la plus basse soumission conforme selon les deux options possibles;

ATTENDU LE rapport d'analyse préparé par Monsieur Benoît Aubertin, surintendant à l'exploitation, recommandant l'option 2, contrat de deux (2) ans, d'une somme de 215 432,71 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE l'estimation du coût du contrat par la Régie pour l'option 2 est de 220 000 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU

QUE ce conseil approuve la soumission et l'octroi du contrat à Environnement Viridis inc. concernant le projet « 2019-Boues -02 », selon l'option 2, d'une durée de 2 ans (du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2021), d'une somme de 215 432,71 \$ taxes incluses, étant la plus basse soumission conforme;

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif au contrat.

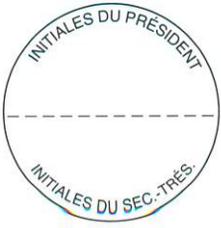
ADOPTÉE

POINT 8. ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 MARS 2019

Le conseil d'administration prend acte du rapport des états financiers, préparé par le secrétaire-trésorier, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 où les dépenses sont de 1 334 557,29 \$ les revenus de 1 380 307,57 \$, le tout pour un surplus d'exercice de 45 750,28 \$ (195 515,81 \$ si on retire des dépenses d'exploitations les dépenses de 149 765,53 \$ reliées à l'incendie du 27 juillet 2018).

POINT 9. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES – MARS ET AVRIL 2019

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour les mois de mars et avril 2019. Les résultats mensuels indiquent que tout est conforme.



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

POINT 10. PROJET DE RECONSTRUCTION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET DU LABORATOIRE – SUIVI

L'administrateur explique au Conseil l'avancement des plans pour la reconstruction. L'avancement des plans est à 100 %. Le projet sera en appel d'offres public sous peu.

POINT 11. PROJET DE BIOMÉTHANISATION – SUIVI

L'administrateur et l'exploitant informent le conseil d'administration concernant l'avancement de la mise en route pour le projet de biométhanisation. La filière de biométhanisation, incluant le séchage des boues, est maintenant opérationnelle et les essais se poursuivent afin d'améliorer la fiabilité et la constance de l'opération, principalement au niveau du séchage des boues.

POINT 12. DIVERS

12.1 REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JUIN

La rencontre du 19 juin 2019 est reportée au mercredi 26 juin 2019 à 19 h.

12.2 VISITE DES INSTALLATIONS EN JUIN

Une visite des installations de biométhanisation sera organisée et commencera à 18 h le 26 juin 2019.

POINT 13. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

19-18

POINT 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Verret

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 44 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Normand Angers
Président